

WILFRIED DEWACHTER

*Instabilité gouvernementale
et stabilité ministérielle
en Belgique*

Intervenant lors du débat d'investiture du Gouvernement Eyskens (fils) le 8 avril 1981, Jean Gol, le dirigeant de l'opposition libérale francophone, dénonce durement la crise d'autorité qui d'après lui paralyse l'Etat belge. « Nous sommes à la fin de la IV^e République, Le pouvoir est balkanisé, colonisé. Le système est bloqué. Il n'y a plus d'arbitre. (...) Comme la IV^e République française, notre système (...) gaspille les uns après les autres ces hommes en réserve. »¹ Thèses enflées, thèses de circonstances, sans trop de fondements ? Ou propos qui anachroniquement auraient pu être tenus au même titre en 1950-1952 ou en 1944-1947 ? En tout cas, le « de Gaulle belge », auquel J. Gol faisait aussi référence, se fait attendre.

Les critères du bon fonctionnement d'un régime polyarchique ne résident pas uniquement, ni même primordialement dans la stabilité gouvernementale, mais dans la capacité du système politique de décider et de décider d'une façon autonome, dans la participation des citoyens aux prises de décisions politiques et dans la légitimité des décisions, c'est-à-dire dans la congruence des mesures politiques aux besoins fondamentaux de la société. La stabilité gouvernementale néanmoins est un indice important de l'effectivité et de la légitimité du système. Le système belge n'y fait pas exception et il est dès lors tout indiqué d'analyser la stabilité gouvernementale belge.

1. Chambre des représentants, *Annales parlementaires*, session 1980-1981, p. 1597.

TABLEAU I. — *Nombre de Gouvernements par décennies et dans la période 1944-1990*

Période	Gouvernement				Crise gouvern	
	Nombre d'années	Nom- bre	Variation du nombre des partis	Durée moyenne	Durée en jours	Moy. par crise
1944-1954	9	11	1 à 4	11 m.	182	17
1954-1965	11	4	1 à 2	10 m.	117	29
1965-1974	9	5	2 à 3	1 a. 9 m.	402	80
1974-1981	8	11	4 à 6	8 m.	323	29
1981-1990	9	4	4 à 5	2 a. 1 m.	192	48
Un découpage plus sélectif accentue le problème des années 70						
1965-1972	7	3	2 à 3	2 a. 2 m.	306	102
1972-1981	10	13	2 à 6	2 m.	419	32

I - CYCLES DE STABILITÉ ET D'INSTABILITÉ

Un découpage sélectif de la période 1944-1990 en décennies approximatives montre bien le problème de la politique belge dans ce domaine : il y a instabilité gouvernementale par périodes. Voir tableau I. A noter que dans cette analyse une définition très stricte d'un changement de gouvernement est mise en application. Un remaniement du Gouvernement qui, tout en gardant le Premier ministre, les vice-premiers ministres, la plupart des ministres, voire les mêmes partis politiques, mais qui modifie la proportion des ministres attribués aux partis de la coalition, comme par exemple dans le Gouvernement Tindemans III en 1976, entraîne la constitution d'un nouveau Gouvernement. Si un parti quitte le Gouvernement, les autres partis et ministres restant en place, comme c'est le cas pour le Tindemans IV, ce cabinet est considéré, *a fortiori*, comme un nouveau cabinet. Le nombre de Gouvernements est donc recensé de la façon la plus large.

La Belgique a connu deux périodes à stabilité gouvernementale considérable : de 1954 à 1971 avec une durée moyenne de 2 ans et demi et la période postérieure à 1982 avec une stabilité presque identique de 2 ans et 1 mois. Depuis 1944, c'est-à-dire au cours de près d'un demi-siècle, la politique belge s'est donné 26 ans de stabilité gouvernementale considérable.

Par contre, dans l'immédiat après-guerre, de même qu'au cours des années 70, les Gouvernements se succédaient à un rythme soutenu : 11 cabinets de 1944 à 1953 et 13 de 1972 à 1981 avec une durée moyenne de moins de 1 an. Dans de telles conditions, il est fort difficile de développer une grande capacité décisionnelle, ou de pouvoir résoudre les problèmes fondamentaux tant politiques que sociétaux. Ces périodes sont affublées dans les commentaires de l'époque d'épithètes criardes et dramatiques. Si ces périodes n'étaient pas relayées par des périodes plus stables, la Belgique connaîtrait un grave problème de stabilité gouvernementale, qui s'ajoutant aux trois clivages classiques et les points de litiges menaceraient sérieusement l'Etat belge.

Cependant la stabilité/instabilité gouvernementale en Belgique dans la seconde moitié du xx^e siècle est un phénomène cyclique : stabilité et instabilité s'alternent. La classe politique et même l'ensemble de l'élite belge sont foncièrement pragmatiques. Les crises leur apprennent et les incitent à faire autrement, même si les changements se font à petits pas, par « incrémentalisme ».

La Belgique connaît des crises gouvernementales assez longues, du moins à partir de 1968 : 131 jours en 1968, 96 jours en 1974, 106 jours en 1979, 87 jours en 1981 et 147 jours en 1987-1988. Pour l'ensemble de la période envisagée : 1 216 jours, soit 3 ans et 4 mois. Même s'il s'agit toujours de crises ou du moins de crises gouvernementales, ces périodes ne sont pas seulement des phases graves dans l'évolution des événements politiques belges. Une partie considérable du temps est prise par la discussion approfondie de la politique du futur Gouvernement. L'exemple le plus frappant en est certainement l'accord sur la réforme de l'Etat de 1988. Non seulement cet accord établit un projet de fédéralisation de la Belgique assez poussée, mais il forme également un cas typique de « politique de pacification » qui est cruciale dans la solution des conflits fondamentaux belges.

Généralement, on soutient dans la littérature scientifique et les commentaires des observateurs que le nombre de partis politiques et le nombre d'élections constituent une explication ou un révélateur de l'instabilité gouvernementale. Dans la situation belge ces deux variables ne font pas la lumière.

Le nombre des partis politiques a fortement augmenté en Belgique depuis 1944 sous l'effet de la scission des partis traditionnels, de l'apparition ou de la réapparition des partis communautaires et récemment de la formation des partis écologistes. *Grosso modo* leur nombre est passé de 4 en 1944-1954 à 12 en 1978-1987. Mais l'instabilité gouvernementale n'augmente pas pour autant de manière corrélative et quasi linéaire en fonction du nombre de partis. La stabilité ou l'instabilité sont tout aussi grandes dans une période caractérisée par un petit ou un grand nombre de partis politiques. Et inversement les périodes de stabilité gouvernementale considérable sont dotées de relativement peu aussi bien que de beaucoup de partis. Thèse générale infirmée au moins pour la Belgique de la deuxième moitié du xx^e siècle.

Les élections ne font normalement pas figure d'indicateur de crise en Belgique. Organisées en principe tous les 4 ans, elles se tiennent en moyenne tous les 3 ans. Dans deux cas, en 1949-1950 et en 1977-1978, les élections se sont déroulées dans un intervalle de moins de 2 ans. Ces deux élections passent réellement pour des indices de crise (voir la période dans laquelle elles se tiennent). D'autre part, ces élections sont également des tentatives de sortir de la crise.

A noter que le comportement électoral en Belgique est très stable. Le vote obligatoire assure un taux de participation élevé et quasi constant : il élimine les grandes fluctuations de participation. La mobilité électorale partisane est limitée ; mesurée par le taux de

mobilité externe elle se situe dans une moyenne européenne. A l'exception de trois cas : les élections de 1961 à 1965 avec 16,94 comme score, de 1978 à 1981 avec 13,71 et de 1981 à 1985 avec 10,45 comme score, les déplacements de voix se situent en deçà du score 10, même en pleine question royale (1944-1950) ou en pleine question scolaire (1952-1958)².

Le nombre d'élections législatives est quasiment le même dans les décennies considérées pour l'analyse de la stabilité gouvernementale. Une forte accélération d'élections législatives serait un signe évident d'une crise grave en Belgique, mais l'instabilité n'a pas atteint ce seuil, loin s'en faut.

II - FACTEURS DE STABILITÉ

La stabilité ou l'instabilité gouvernementale ne se mesure pas exclusivement au nombre de gouvernements. La permanence ou le changement des ministres tout comme la persistance ou l'alternance, voire l'absence des partis politiques au pouvoir et leurs combinaisons stables ou aléatoires, en sont des indicateurs tout aussi importants.

A / *La composition partisane des Gouvernements*

L'on pourrait aborder ce chapitre de deux façons : la première consiste à souligner la grande continuité des partis au pouvoir ; la seconde distingue deux modes de formation des Gouvernements.

Les démocrates-chrétiens (CVP-PSC) sont au pouvoir d'une façon ininterrompue depuis 1958³. Cela fait plus de 30 ans. Seules les années 1945-1947 et 1954-1958 ont connu des gouvernements sans les démocrates-chrétiens. Si on remonte aux anciens partis catholiques, prédécesseurs du CVP/PSC, on constate que les catholiques détiennent le pouvoir d'une façon ininterrompue depuis 1884, sauf durant les 6 années mentionnées plus haut. En 1990 ils pourront fêter le centenaire de leur participation au Gouvernement. Participation est bien le mot exact, puisque depuis 1914 cela s'est toujours fait en coalition avec d'autres partis sauf en 1950-1954 et en 1958.

2. W. Fraeys, Les élections législatives du 13 décembre 1987. Analyse des résultats, in *Res Publica*, 1988, n° 1, p. 3-24. Voir également ses articles précédents concernant les élections législatives belges dans la même revue.

3. Sauf pendant les crises gouvernementales, où le Gouvernement sortant s'occupe encore des « affaires courantes », qui par ailleurs, sont définies d'une façon assez large.

Cette grande continuité de participation gouvernementale est un facteur considérable de stabilité. En outre, comme nous le verrons plus loin, tous les indices montrent que — sauf en cas de grandes secousses électorales — cette donnée fondamentale de la scène politique belge ne sera pas changée de si tôt. Cette donnée essentielle affecte le CVP-CSP, et depuis la scission surtout sa fraction la plus importante le CVP, qui regroupe les démocrates-chrétiens flamands. Indispensable pour le Gouvernement, le parti voit nettement s'accroître son caractère de « machine du pouvoir » et de « voie d'accès privilégiée en Flandre au pouvoir ». Par contre le poids de son programme diminue proportionnellement. Les réactions à la défaite électorale de 1981 et le comportement du parti dans l'adoption de la proposition de loi sur la dépénalisation de l'avortement illustrent bien ces tendances⁴.

Au cours de la période 1944-1990, les socialistes ont réussi à participer au Gouvernement pendant 27 ans, c'est-à-dire durant plus de la moitié de la période envisagée. Deux remarquables différences avec l'entre-deux-guerres se sont manifestées. D'abord les socialistes sont acceptés d'emblée comme partenaires en dehors d'une « union nationale » : ils entrent dans des coalitions bipartites, même de compositions différentes. En outre ils peuvent détenir le poste de Premier ministre, et cela dès 1945⁵.

Les libéraux sont associés au pouvoir, durant la même période, pendant 24 des 46 années. Ce changement par rapport à l'entre-deux-guerres où ils avaient toujours participé au Gouvernement sauf en 1925-1926 et durant deux semaines en février 1939 est donc important. Néanmoins les libéraux restent des alliés normaux et courants, tantôt comme alternative ou partenaires des socialistes, tantôt en qualité de membres de cabinets réunissant les trois partis traditionnels.

Notons que les trois partis traditionnels, qui de 1968 à 1978 se sont scindés en deux : un parti flamand et un parti francophone, participent jusqu'ici aux Gouvernements toujours les deux partis ensemble, « en famille idéologique »⁶.

Les partis susceptibles de participer aux Gouvernements se limitent à peu de chose près à ces trois/six partis traditionnels. Tous les autres partis ensemble ne totalisent que 12 années de participation. Sou-

4. Voir *e.a.* l'exposé introductif de B. Gijs au Congrès du CVP des 13 et 14 mars 1982.

5. Exception faite pour le Gouvernement Pouillet-Vandervelde de 1925 à 1926 et le Gouvernement Pierlot I de février 1939.

6. Mis à part une scission bruxelloise du Parti libéral francophone PLP en 1974.

lignons enfin ce trait distinctif — sans pour autant se prononcer sur son caractère de cause, de conséquence ou de contingence — l'accès des petits partis au pouvoir s'est produit dans des périodes d'instabilité, c'est-à-dire de 1944 à 1947 et de 1974 à 1980, sauf pour la participation de la Volksunie au Gouvernement Martens VIII à partir de 1988.

En résumé : Les Gouvernements belges se forment normalement entre partis traditionnels, avec comme pivot central les démocrates-chrétiens. Ces limites partisans sont incontestablement un facteur de stabilité.

La deuxième approche aboutit à la mise en évidence d'une stabilité égale, sinon plus élevée encore.

De 1950 à 1958, la Belgique a connu un régime d'alternance de cabinets catholiques et laïques. Majoritaire en 1950, le CVP-PSC perd le pouvoir en 1954 au profit d'une coalition anticléricale associant les socialistes et les libéraux. En 1958, le CVP-PSC reconquiert la majorité au Sénat et revient au pouvoir. Les leaders des partis traditionnels décident alors de rompre avec cette bipolarisation qui stimule les points de litige et les conflits et qui met le choix entre un Gouvernement de gauche ou de droite d'une façon assez décisive chez les électeurs. Les dirigeants politiques optent à nouveau pour la politique de pacification, qui a déjà démontré son effectivité et qui leur réserve le contrôle de la politique. Depuis lors le CVP-PSC se situe au milieu du spectre politique. Les libéraux se plaçant résolument à droite quelques années plus tard, le CVP-PSC devient un partenaire obligé, quasiment inévitable.

L'« expérimentation » d'un schéma alternatif pendant les années 1950-1958 est délaissée. La stabilisation est accrue par l'apaisement des conflits et la politique de pacification.

B / La stabilité des ministres

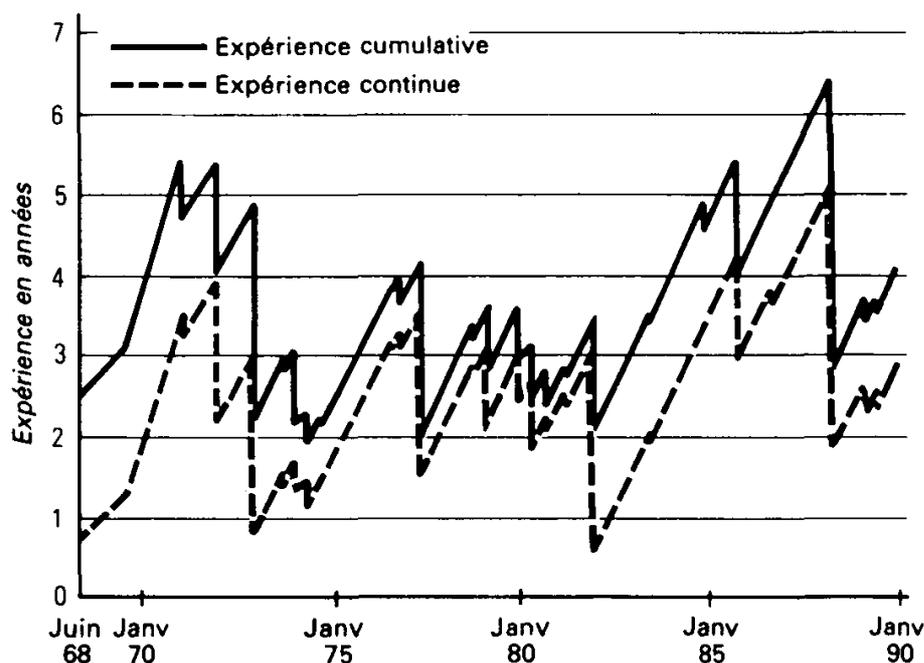
En 1989, le Premier ministre Wilfried Martens fêtait le dixième anniversaire de son accession au poste de Premier ministre. Il n'y a dans la politique belge qu'Auguste Beernaert qui de 1884 à 1894 ait fait mieux que lui en gardant la direction du Gouvernement pendant 10 ans de façon ininterrompue. P. de Smet de Nayer réalise la même performance en 1896-1899 et 1899-1907⁷. W. Martens a dirigé 8 cabi-

7. Les cas de Charles Rogier et de H. J. W. Frère Orban au XIX^e siècle étant plus indécis par la non-existence de la fonction de Premier ministre en tant que tel (qui n'entre en vigueur qu'en 1919) et par la direction jumelée des Gouvernements, par exemple le ministère Rogier-Frère Orban de 1857 à 1867.

nets durant ses 10 années de gouvernement. La période est en outre interrompue par 6 mois de Gouvernement Eyskens (fils). Quatre des huit Gouvernements Martens connaissent une durée moyenne médiocre : 6 mois. Par contre, les quatre Gouvernements plus récents ont une moyenne (jusqu'au 17 avril 1990) de 2 ans et 1 mois. Cet exemple extrême souligne la nécessité d'examiner la permanence ou la circulation, voire la rotation des ministres.

Un excellent instrument pour ce faire réside dans la statistique de l'expérience moyenne continue et de l'expérience moyenne accumulée des Gouvernements. Le premier chiffre exprime la permanence des ministres d'un Gouvernement à un autre, et évidemment dans le courant de l'exercice. Le deuxième chiffre tient compte de la rotation et des interruptions qui peuvent avoir eu lieu : ce chiffre accumule toute l'expérience ministérielle. Voir tableau II et le graphique I qui ont

GRAPHIQUE I. — *Expérience ministérielle continue et cumulative dans les Gouvernements belges de 1968 à 1990*



Expérience continue : Moyenne (en années) pour tous les ministres en fonction de leur occupation d'un poste ministériel de façon continue ; moyenne indiquant le degré de continuité des ministres d'un Gouvernement à l'autre et au cours du Gouvernement.

Expérience cumulative : Moyenne pour tous les ministres en fonction de la durée de toutes leurs expériences ministérielles antérieures, acquises soit de façon continue, soit de façon interrompue.

TABLEAU II. — *Expérience ministérielle continue et cumulative dans les Gouvernements belges de 1968 à 1990* ⁽¹⁾

Gouvernement	Expérience continue (en jours)		Expérience cumulative (en jours)	
	Début	Fin	Début	Fin
G. Eyskens IV	254	1 428	900	1 973
G. Eyskens V	788	1 096	1 477	1 785
Leburton	300	625	819	1 127
Tindemans I	496	543	793	840
Tindemans II	431	1 177	707	1 386
Tindemans III	1 145	1 229	1 360	1 444
Tindemans IV	1 234	1 325	1 446	1 537
Tindemans V	561	1 065	737	1 241
Vanden Boeynants	979	1 144	1 162	1 327
Martens I	811	1 106	1 030	1 325
Martens II	889	1 005	1 074	1 140
Martens III	669	824	903	1 058
Martens IV	771	939	875	1 043
M. Eyskens	862	1 118	997	1 253
Martens V	223	1 561	769	2 000
Martens VI	1 082	1 674	1 470	2 124
Martens VII	1 674	1 911	2 124	2 378
Martens VIII	702	1 152 ⁽²⁾	1 051	1 593 ⁽²⁾
Moyenne	771	1 162	1 094	1 476
	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans
	1 mois	2 mois	moins	
			1 journée	

⁽¹⁾ Sans les adaptations intermédiaires.

⁽²⁾ Situation temporaire au 17 avril 1990.

trait aux années 1968 à 1990⁸. Les données de la période 1944-1968 constituent en grande partie une image réfléchie de 1968-1990 à l'exception de deux « autres Gouvernements » en 1954 et 1957, du moins s'ils sont mesurés par l'expérience continue⁹.

Il y a des « Gouvernements nouveaux » en Belgique, du moins compris comme comportant un nombre considérable de ministres qui

8. Chiffres provenant partiellement de : M. Verminck, *Statistisch overzicht van het politieke jaar*, dans « L'année politique » de *Res Publica* depuis 1985.

9. M. Hodges, *The Belgian Political Elite : A Study of the Composition and Transformation of the Political Elite in Belgium since the End of World War Two*, Washington, 1971, p. 46-47.

Gouvernements belges de 1944 à 1990
Composition politique et durée des Gouvernements
Durée des crises gouvernementales

Gouvernement	Partis politiques (1)	Début	Fin
1. Pierlot	CVP-PSC + PSB-BSP + lib. + PCB	27-9-1944	7-2
2. Van Acker I	CVP-PSC + PSB-BSP + lib. + PCB	12-2-1945	2-8
3. Van Acker II	PSB-BSP + lib. + PCB + UDB	2-8-1945	9-1
4. Spaak I	PSB-BSP	13-3-1946	19-
5. Van Acker III	PSB-BSP + lib. + PCB	1-4-1946	10-
6. Huysmans	PSB-BSP + lib. + PCB	4-8-1946	12-
7. Spaak II	PSB-BSP + CVP-PSC	20-3-1947	27-
8. Eyskens I	CVP-PSC + lib.	11-8-1949	6-6
9. Duvieusart	CVP-PSC	8-6-1950	11-
10. Pholien	CVP-PSC	16-8-1950	9-1
11. Van Houtte	CVP-PSC	15-1-1952	12-
12. Van Acker IV	PSB-BSP + lib.	22-4-1954	2-6
13. Eyskens II	CVP-PSC	26-6-1958	6-1
14. Eyskens III	CVP-PSC + lib.	6-11-1958	27-
15. Lefevre	CVP-PSC + PSB-BSP	25-4-1961	24-
16. Harmel	CVP-PSC + PSB-BSP	27-7-1965	11-
17. Vanden Boeynants I	CVP-PSC + PLP-PVV	19-3-1966	7-2
18. Eyskens IV	CVP/PSC + PSB-BSP	17-6-1968	8-1

19. Eyskens V	CVP/PSC + PSB-BSP	21-1-1972	22
20. Leburton	PSB-BSP + CVP/PSC + PLP/PVV	26-1-1973	19
21. Tindemans I	CVP/PSC + PLP/PVV	25-4-1974	11
22. Tindemans II	CVP/PSC + PLP/PVV + RW	11-6-1974	8.
23. Tindemans III	CVP/PSC + PLP/PVV + RW	8-12-1976	4.
24. Tindemans IV	CVP/PSC + PRL/PVV	4-3-1977	11
25. Tindemans V	CVP/PSC + PSB-BSP + VU + FDF	3-6-1977	1.
26. Vanden Boeynants II	CVP/PSC + PS/SP + VU + FDF	20-10-1978	3.
27. Martens I	CVP/PSC + PS/SP + FDF	3-4-1979	1.
28. Martens II	CVP/PSC + PS/SP	23-1-1980	2.
29. Martens III	CVP/PSC + PS/SP + PRL/PVV	18-5-1980	7.
30. Martens IV	CVP/PSC + PS/SP	22-10-1980	3.
31. Eyskens M.	CVP/PSC + PS/SP	6-4-1981	2.
32. Martens V	CVP/PSC + PRL/PVV	17-12-1981	1.
33. Martens VI	CVP/PSC + PRL/PVV	28-11-1985	2.
34. Martens VII	CVP/PSC + PRL/PVV	21-10-1987	9.
35. Martens VIII	CVP/PSC + PS/SP + VU	9-5-1988	

- (¹) CVP-PSC : démocrates-chrétiens (parti unitaire);
CVP/PSC : démocrates-chrétiens (partis flamand et francophone séparés);
PSB-BSP : socialistes (parti unitaire);
PS/SP : socialistes (partis francophone et flamand séparés);
lib. : libéraux (parti unitaire);
PLP-PVV : libéraux (parti unitaire);
PRL/PVV : libéraux (partis francophone et flamand séparés);
PCB : communistes (parti unitaire);
UDB : Union démocratique belge;
VU : nationalistes flamands;
RW : Rassemblement wallon;
FDF : Front démocratique des Bruxellois francophones.

(²) Au début du Gouvernement.

(³) Crise à partir du 18 décembre 1978 (nombre de jours après les élections législatives)

(⁴) Crise à partir du 14 décembre 1987 (nombre de jours après les élections législatives)

n'appartenaient pas au Gouvernement précédent. Le changement de partis formant la coalition est la raison principale de ce renouveau. Il s'y ajoute la relève des générations dans les partis vers les années 70. Les Gouvernements Eyskens IV en 1968, Leburton en 1973 et Martens V en 1981 en sont les exemples les plus spectaculaires : la moyenne d'expérience continue au moment du démarrage du Gouvernement est nettement en dessous d'un an : respectivement 254, 300 et 223 jours. Mais au même moment ces gouvernements accumulent une expérience gouvernementale (moyenne cumulative) de plus de 2 ans : 900, 819 et 769 journées. De 1968 à 1990 les gouvernements possèdent pendant un tiers du temps une expérience moyenne d'au moins quatre ans. Le Gouvernement Martens VII finit en 1987 avec une expérience ministérielle moyenne (donc cumulative) de 6 ans et demi. Une période de cette dimension donne d'amples capacités de décisions. Ces chiffres montrent également que la sélection ministérielle est plutôt limitée : on choisit dans un nombre restreint de ministrables. Facteurs qui augmentent la stabilité gouvernementale. Au-delà des chiffres qui pour deux décennies pointent vers une instabilité, il y a nombre de facteurs qui redressent d'une façon significative l'instabilité.

Un extrait d'un élan de cœur d'André Cools, président du Parti socialiste, en 1980, peut suggérer le tendon d'Achille de la stabilité gouvernementale en Belgique. « On nous a demandé de faire la régionalisation. Nous l'avons faite après avoir essayé diverses formules (...) Puis on nous a dit — "on", ce sont les organisations syndicales — que les libéraux devaient s'en aller. Ils sont partis. Répondant aux vœux des syndicats, on a fait une coalition bipartite. Et maintenant, on brocarde le "gouvernement de la régression sociale". »¹⁰

Le nœud de l'instabilité gouvernementale en Belgique est son indétermination, dans ce sens que la chute du gouvernement peut arriver à tout moment, sans avertissements ni freins, sans conditionnement institutionnel. Il suffit qu'un des partis de la coalition quitte le Gouvernement. La stabilité, c'est à la fois la volonté de travailler ensemble chaque jour à nouveau et l'habileté pour le Premier ministre, les vice-premiers ministres et les partis politiques d'éviter des conflits ou de les résoudre.

Comme la classe politique est pragmatique et « incrémentaliste », une solution institutionnelle de quelque envergure se fait attendre. Les propositions ne manquent pas : allant d'un Parlement de législature, *via* un Gouvernement de législature, par un pouvoir élargi du Premier

10. Dans un débat organisé par le journal *Le Soir* (*Le Soir*, 20 décembre 1980).

ministre à la manière du chancelier allemand vers l'élection directe du Gouvernement¹¹. Cette dernière proposition cumule l'élection directe du Premier ministre (proposition néerlandaise), à la stabilité et au fonctionnement du Gouvernement allemand, et l'élection directe du Gouvernement. Cette proposition résoudrait fondamentalement le problème, mais par son caractère radical elle a très peu de chances d'aboutir. Le Gouvernement belge est au sommet de la hiérarchie du pouvoir en Belgique, et entend bien s'y maintenir. Son concurrent le plus ardu est le parti politique, et non pas l'opinion publique encore bien moins l'opinion des clercs.

Pour la classe politique et l'élite belge, la stabilité gouvernementale des années 80 (à partir de 1982) convient passablement. La capacité décisionnelle des Gouvernements de cette décennie a été plutôt convaincante. Où donc est le problème ?

11. W. Dewachter, De modernisatie van de besluitvormingsstructuur in België, p. 31-54, dans B. De Clercq, e.a., *Politieke instrumenten ter bestrijding van crises*, Louvain, 1983.

RÉSUMÉ. — *L'instabilité gouvernementale en Belgique depuis 1944 est cyclique : elle se limite à deux périodes assez bien limitées : les années 1944-1953 et les années 70 jusqu'en 1981. La stabilité gouvernementale est considérablement accrue par la stabilité des partis politiques qui y participent et par l'accumulation d'expériences ministérielles, même si elle est interrompue par un processus de rotation partiel.*